



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	15ème
Nom de site		Numéro	T15815
Adresse du site	28, bis rue du Cotentin	Hauteur	R+12 (36m)
Bailleur de l'immeuble	ICF La Sablière	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G		
Complément d'info	SFR est présent (0,150 et 240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	07/06/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	30/05/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	30/07/2018

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	>5m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	<i>Entre 2 et 10°</i>
Estimation	0° < 3V/m - 120° < 5V/m - 240° < 3V/m	Vis-à-vis (25m)	R+7 (Az 0°)
Divers			

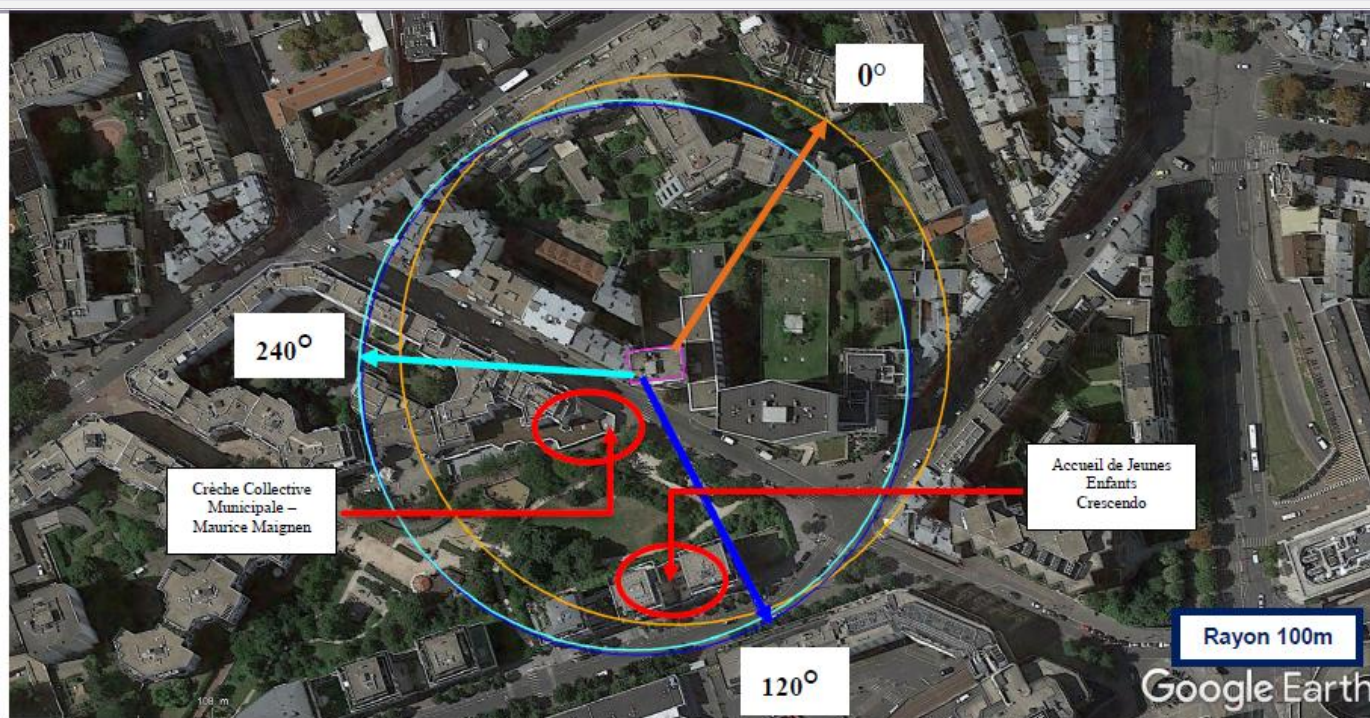
Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer 3 des 6 antennes existantes (bibandes) par 3 antennes heptabandes. Les 3 autres antennes ne seront pas modifiées.
Zone technique	Installation de modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	38.55m

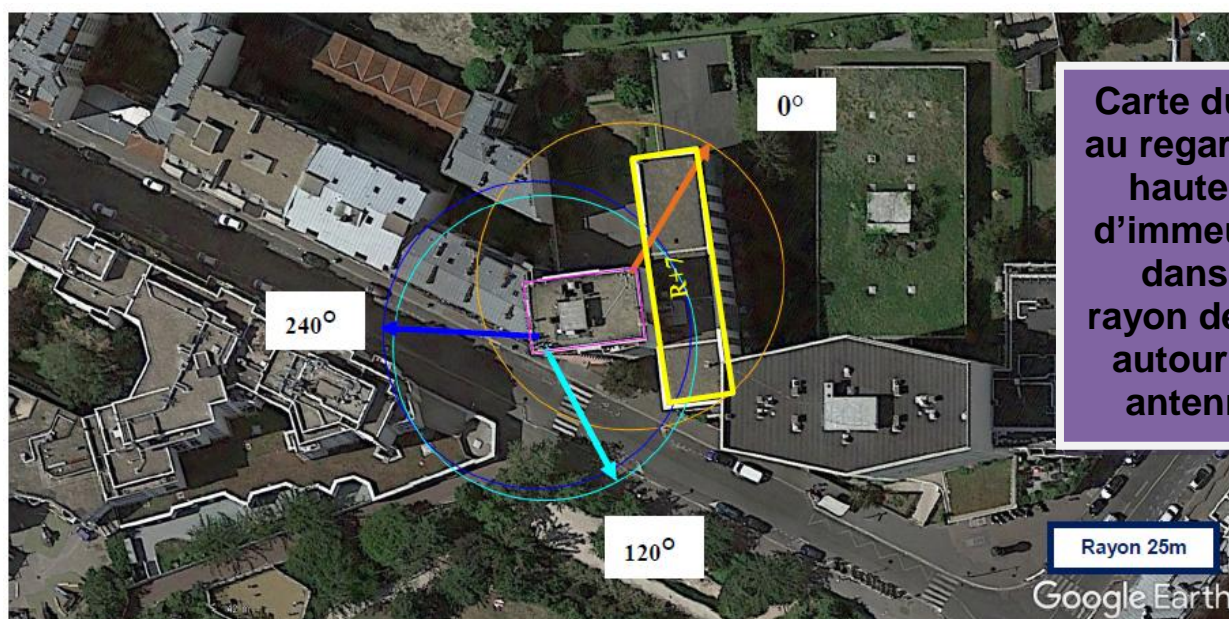
Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Crèche Collective Municipale – Maurice Maignen Accueil de Jeunes Enfants	2 Bis Maurice Maignen, 75015 Paris	R+0	NON	18m	Inférieur 1V/m
Crescendo Accueil de Jeunes Enfants	4 Rue André Gide, 75015 Paris	R+2	NON	78m	Inférieur 1V/m



Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

Simulation et conformité au seuil de la Charte

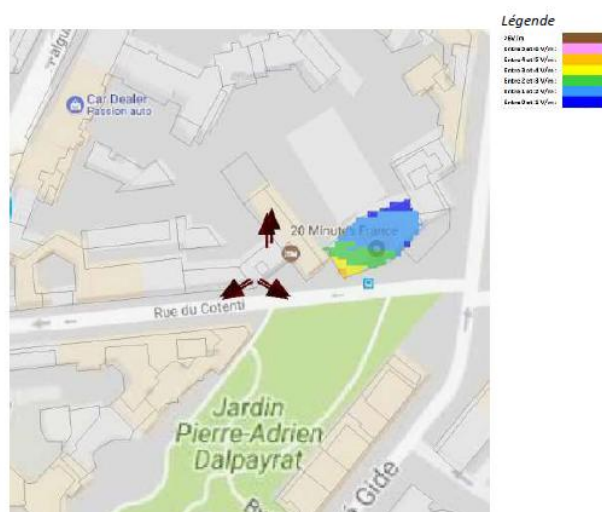
a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 25,5 m.



b. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 4-5 V/m. La hauteur correspondante est de 34,5 m.



c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m. La hauteur correspondante est de 22,5 m.



Simulation conforme au seuil de la Charte

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 2-3 V/m	entre 4-5 V/m	entre 2-3 V/m
Hauteur	25,5 m	34,5 m	22,5 m

Les niveaux calculés dans les EPs, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté :



Pas de changement de l'état visuel



Vue des Azimuts

